

Fixation du prix de vente des repas sur roues

[Approbation](#)

Vote conseil communal : 28 septembre 2022

Approbation ministérielle : 13 octobre 2022, réf. : 83fx6375/as

[Texte du règlement](#)

Les prix de vente d'un repas délivré par le service « repas sur roues » est fixé à partir du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- 12,01 € par repas,
 - 1,31 € pour la livraison d'un repas,
- donc au total à 13,32 € par repas.